



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°43-2024-105

PUBLIÉ LE 15 MAI 2024

Sommaire

43_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Loire /
43-2024-05-14-00001 - Délégation signature SGC LANGEAC 14052024 (2
pages)

Page 3

43_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Loire

43-2024-05-14-00001

Délégation signature SGC LANGEAC 14052024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de la Haute-Loire**
Service de Gestion Comptable
20 Rue Pasteur
43300 LANGEAC

Le comptable, Valérie GERBE, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de LANGEAC,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M HEBRARD Mickaël, Inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **10 000 €** ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|--------------------------|---------------------|---------------------------------------|---|
| MARINHO Victor | Contrôleur | 6 mois | 10 000 € |
| SCHMITT Nicolas | Contrôleur | 6 mois | 10 000 € |
| BOULARAND Elodie | Agent contractuel B | 6 mois | 10 000 € |
| ROCHE Céline | Agent administratif | 6 mois | 10 000 € |

Procédure Simplifiée d'Octroi de Délais de paiement

| | | | |
|---------------------|---|------------------------|----------|
| Frédérique LEMAIRE | Contrôleuse principale des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 10 000 € |
| Jean-Louis DO CARMO | Contrôleur des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 10 000 € |
| Martine BRUN | Contrôleuse principale des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 10 000 € |
| Jérôme OUDIN | Contrôleur des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 10 000 € |
| Christine FOLLEAS | Contrôleuse des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 10 000 € |
| Isabelle MICONNET | Agente des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 3 000 |
| Robin VASSAL | Agent des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 3 000 |
| Sylvain BILLON | Agent des finances publiques | 3 mois PSOD uniquement | 3 000 |

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du comptable en charge de la Trésorerie, l'intérim est exercé par les agents désignés par Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de HAUTE-LOIRE.

A Langeac, le 14 Mai 2024

Le comptable,

Signé

Valérie GERBE